

Comment créer un rassemblement durable au cœur d'un mouvement spirite collégial pour faire progresser le spiritisme en France ?

- Synthèse des travaux de l'atelier n° 1 de la journée Allan Kardec 2017, le 25 mars 2017 à Tours.

Liste des Principes énoncés par le groupe de travail :

Principes d'organisation :

- Mouvement spirite collégial, sur la base de la *Constitution du Spiritisme* publiée dans les *Œuvres Posthumes* d'Allan Kardec, avec des critères pour cadrer le choix des dirigeants ou « coordinateurs » ;
- Statuts simples, charte ou profession de foi, souplesse ;
- La base commune est le spiritisme, tel que codifié par Allan Kardec ;
- Désignation des « coordinateurs » par les régions, la base, le terrain ;
- Les « coordinateurs » doivent adhérer à la base commune et donner l'exemple des valeurs spirites : humilité, charité, démontrer un engagement fidèle sur la durée, leur réforme morale, la résistance aux perturbations spirituelles ;
- Rechercher des exemples extérieurs de direction collégiale, pour s'en inspirer ;
- Les erreurs du passé doivent servir à corriger, à prévenir leur répétition.

Principes de fonctionnement :

- Kardec a proposé des principes dans les *Œuvres Posthumes* : changement de président chaque année, comité directeur, Assemblées Générales des groupes (voir annexe 1) ;
- Les associations doivent être davantage investies dans les décisions ;
- Établir un projet définissant le principe de collégialité, la coordination ;
- Il faut nommer un bureau, des responsables, définir un cadre pour éviter la dispersion et conserver l'adhésion de la base ;
- Pas de dirigisme, pas de centralisation : les groupes gardent leur liberté, leur autonomie ;
- Il faut écarter les personnes cherchant à s'imposer à un groupe, même si elles sont compétentes ; elles empêchent la collégialité ; à l'inverse, le personnalisme est une « gangrène » ;
- Recherche du consensus, de l'unanimité, sur la base de la fraternité, de la charité ;
- Savoir écouter, assurer la disponibilité des coordinateurs ;
- La légitimité sera construite par les actes.

Principes d'action :

- L'organisme doit avoir pour but premier de « servir », d'aider les groupes à réaliser leur travail de terrain, tout en respectant la liberté des groupes ;
- Il faut chercher à mieux se connaître, recenser les besoins des centres, se rencontrer davantage pour partager sur une base spirite commune, organiser l'hébergement ; périodicité des rencontres à définir dans un calendrier ;
- Il faut établir un projet commun, un plan d'actions ;
- Le Mouvement Spirite Collégial doit servir de relais de transmission, encourager l'échange constructif entre les groupes, dans les deux sens, la coordination « sur le terrain », « faire vivre » ;
- Pour faire progresser le Spiritisme, il faut communiquer, le divulguer auprès des personnes et des centres ;
- Encourager en permanence la réforme morale comme point fondamental prioritaire ;
- Avoir du toupet, oser divulguer en public ;
- Aller voir les élus locaux, lutter contre les idées reçues, chercher les salles gratuites, les forums d'associations, etc.
- Exemple du monument (menhir de Kardec) à Lyon, de la pièce de théâtre sur Augustin Lesage dans le Nord.

Annexes :

1. Projet 1868 d'Allan Kardec (Revue Spirite, décembre 1868 et Œuvres Posthumes).
2. Œuvres Posthumes d'Allan Kardec – Profession de foi spirite raisonnée.
3. Charte du LMSF – Mouvement Spirite Francophone.
4. Autre document du CSI et adopté par le LMSF, qui peut servir de source d'inspiration, notamment pour les messages de l'Esprit de Bezerra de Menezes sur le travail d'unification du Mouvement Spirite : « Manuel de formation des collaborateurs spirites ».